

40	10-05-2007		47	9	EUR	
NAT.	Date du dépôt	N°	P.	U.	D.	C 1

COMPTES ANNUELS EN MILLIERS D'EUROS

DENOMINATION : The Brussels Airport Company

Forme juridique : Société anonyme

Adresse : Diamant Building, August Reyerslaan

N° : 80 Boîte :

Code postal : 1030 Commune : Brussel (Schaarbeek)

Registre des personnes morales (RPM) - Tribunal de Commerce de : Bruxelles

Adresse Internet* : <http://www.brusselsairport.be>

Numéro d'entreprise 0233.137.322

DATE 17/10/2006 du dépôt de l'acte constitutif OU du document le plus récent mentionnant la date de publication des actes constitutif et modificatif(s) des statuts.

COMPTES ANNUELS approuvés par l'assemblée générale du

08/05/2007

et relatifs à l'exercice couvrant la période du 01/01/2006 au 31/12/2006

Exercice précédent du 01/01/2005 au 31/12/2005

Les montants relatifs à l'exercice précédent sont identiques à ceux publiés antérieurement : Oui

LISTE COMPLETE avec nom, prénoms, profession, domicile (adresse, numéro, code postal et commune) et fonction au sein de l'entreprise des ADMINISTRATEURS, GERANTS ET COMMISSAIRES

Nom	Adresse	Fonction
VAN DEN BOSSCHE Luc	Dom. Modest Van Asschelaan 63 9320 Erembodegem (Aalst) Belgique	Président du Conseil d'Administration 29/12/2004 - 11/05/2010
VAN ASSCHE Wilfried	Frans Reinemundlei 24 2900 Schoten Belgique	Administrateur délégué 01/11/2005 - 01/11/2008
ANTOLIK Peter	Regina Road 81 N43PT London Royaume-Uni	Administrateur 24/01/2006 - 24/10/2006

(Suite page C 1bis)

Sont joints aux présents comptes annuels : - le rapport de gestion
- le rapport des commissaires

Nombre total de pages déposées : 32 Numéros des pages du document normalisé non déposées parce que sans objet : C 11, 26, 27, 28, 29, 30

Wilfried VAN ASSCHE
Chief Executive Officer

Signature
(nom et qualité)Signature
(nom et qualité)

LISTE DES ADMINISTRATEURS, GERANTS ET COMMISSAIRES (Suite C 1.)

Nom	Adresse	Fonction
BOOTH Martyn	Manor House, Sibford Gower OX155RS Oxfordshire Royaume-Uni	Administrateur 29/12/2004 - 11/05/2010
CRAIG Jim	Berkeley Road 26 N8 8RU Londen Royaume-Uni	Administrateur 29/12/2004 - 24/01/2006
DESCHEEMAECKER Marc	Hutstraat 1 8670 Oostduinkerke Belgique	Administrateur 29/12/2004 - 11/05/2010
GEERE Simon	Magnolia Place, Montpelier Road 5 W52QQ Ealing (Londen) Royaume-Uni	Administrateur 29/12/2004 - 11/05/2010
HAMON Philippe	Le Champ Melet 22690 Pleudihen-sur-Rance Côtes d'Armor France	Administrateur 29/12/2004 - 11/05/2010
HENIN Olivier	Place Saint Begge 5 5300 Andenne Belgique	Administrateur 29/12/2004 - 11/05/2010

- L'organe de gestion déclare qu'aucune mission de vérification ou de redressement n'a été confiée à une personne qui n'y est pas autorisée par la loi, en application des articles 34 et 37 de la loi du 22 avril 1999 relative aux professions comptables et fiscales.

- Les comptes annuels ont-ils été vérifiés ou corrigés par un expert-comptable externe ou par un réviseur d'entreprises qui n'est pas le commissaire? NON

Si OUI, doivent être mentionnés ci-après: les nom, prénoms, profession et domicile de chaque expert-comptable externe ou réviseur d'entreprises et son numéro de membre auprès de son Institut ainsi que la nature de sa mission (A. Tenue des comptes de l'entreprise²; B. Etablissement des comptes annuels²; C. Vérification de ces comptes; D. Redressement de ces comptes).

- Si des missions visées sous A. (Tenue des comptes de l'entreprise) ou sous B. (Etablissement des comptes annuels) ont été accomplies par des comptables agréés ou par des comptables-fiscalistes agréés, peuvent être mentionnés ci-après: les nom, prénoms, profession et domicile de chaque comptable agréé ou comptable-fiscaliste agréé et son numéro de membre auprès de l'Institut Professionnel des Comptables et Fiscalistes agréés ainsi que la nature de sa mission (A. Tenue des comptes de l'entreprise; B. Etablissement des comptes annuels).

Nom	Fonction	Adresse	Numéro de membre	Nature de la mission (A, B, C et/ou D)

² Mention facultative.

LISTE DES ADMINISTRATEURS, GERANTS ET COMMISSAIRES (Suite C 1bis.)

Nom	Adresse	Fonction
MACRAE Duncan	Flat K, 19-21 Westbourne Terrace W23UN London Royaume-Uni	Administrateur 24/10/2006 - 11/05/2010
MATHER Kerrie	Burrabirra Avenue 21 NSW2030 Vaucluse Australie	Administrateur 29/12/2004 - 11/05/2010
STENT John	Melrose House,33 Ganghill GU1 1XF Guildford (Surrey) Royaume-Uni	Administrateur 29/12/2004 - 11/05/2010
VANDERIJST Olivier	Artanstraat 96 1030 Brussel (Schaarbeek) Belgique	Administrateur 29/12/2004 - 11/05/2010
Price Waterhouse Coopers Bedrijfsrevisoren Société coopérative à resp. limitée N°: 0429.501.944 <i>Représenté(es) par</i> - DAMS Eddy	Woluwedal 18 1932 Sint-Stevens-Woluwe Belgique Boekweithofstraat 18 9120 Beveren-Waas Belgique	Commissaire 10/05/2005 - 13/05/2008

² Mention facultative.

	Codes	Exercice	Exercice précédent
1. BILAN APRES REPARTITION			
ACTIF			
ACTIFS IMMOBILISES			
	20/28	1.588.834	1.623.928
I. Frais d'établissement (annexe I)	20		
II. Immobilisations incorporelles (ann. II)	21	2.072	235
III. Immobilisations corporelles (ann. III)	22/27	1.511.296	1.547.002
A. Terrains et constructions	22	1.147.612	1.177.046
B. Installations, machines et outillage	23	310.994	319.641
C. Mobilier et matériel roulant	24	7.322	8.734
D. Location-financement et droits similaires	25	358	
E. Autres immobilisations corporelles	26	26	50
F. Immobilisations en cours et acomptes versés	27	44.984	41.531
IV. Immobilisations financières (ann. IV et V)	28	75.466	76.691
A. Entreprises liées	280/1	74.504	75.729
1. Participations	280	74.489	75.729
2. Créances	281	15	
B. Autres entreprises avec lesquelles il existe un lien de participation	282/3		
1. Participations	282		
2. Créances	283		
C. Autres immobilisations financières	284/8	962	962
1. Actions et parts	284	955	955
2. Créances et cautionnements en numéraire	285/8	7	7
	29/58	334.496	372.222
ACTIFS CIRCULANTS			
V. Créances à plus d'un an	29	10.445	
A. Créances commerciales	290	10.445	
B. Autres créances	291		
VI. Stocks et commandes en cours d'exécution	3		
A. Stocks	30/36		
1. Approvisionnements	30/31		
2. En-cours de fabrication	32		
3. Produits finis	33		
4. Marchandises	34		
5. Immeubles destinés à la vente	35		
6. Acomptes versés	36		
B. Commandes en cours d'exécution	37		
VII. Créances à un an au plus	40/41	231.920	218.126
A. Créances commerciales	40	48.159	41.757
B. Autres créances	41	183.761	176.369
VIII. Placements de trésorerie (ann. V et VI)	50/53	62.326	142.044
A. Actions propres	50		
B. Autres placements	51/53	62.326	142.044
IX. Valeurs disponibles	54/58	20.736	982
X. Comptes de régularisation (ann. VII)	490/1	9.069	11.070
TOTAL DE L'ACTIF	20/58	1.923.330	1.996.150

PASSIF		Codes	Exercice	Exercice précédent
CAPITAUX PROPRES		10/15	599.430	700.981
I. Capital (ann. VIII)		10	20.000	88.628
A. Capital souscrit		100	20.000	88.628
B. Capital non appelé (-)		101		
II. Primes d'émission		11		
III. Plus-values de réévaluation		12	558.230	583.747
IV. Réserves		13	21.200	28.606
A. Réserve légale		130	2.000	8.863
B. Réserves indisponibles		131		
1. Pour actions propres		1310		
2. Autres		1311		
C. Réserves immunisées		132	4.477	4.746
D. Réserves disponibles		133	14.723	14.997
V. Bénéfice reporté		140		
Perte reportée (-)		141		
VI. Subsidés en capital		15		
PROVISIONS ET IMPOTS DIFFERES		16	33.045	28.348
VII. A. Provisions pour risques et charges		160/5	30.740	25.904
1. Pensions et obligations similaires		160	2.362	1.790
2. Charges fiscales		161		
3. Grosses réparations et gros entretien		162	628	818
4. Autres risques et charges (ann. IX)		163/5	27.750	23.296
B. Impôts différés		168	2.305	2.444
DETTES		17/49	1.290.855	1.266.821
VIII. Dettes à plus d'un an (ann. X)		17	982.182	876.417
A. Dettes financières		170/4	917.500	793.100
1. Emprunts subordonnés		170		
2. Emprunts obligataires non subordonnés		171		
3. Dettes de location-financement et assimilées		172		
4. Etablissements de crédit		173	917.500	793.100
5. Autres emprunts		174		
B. Dettes commerciales		175		
1. Fournisseurs		1750		
2. Effets à payer		1751		
C. Acomptes reçus sur commandes		176	21.812	27.280
D. Autres dettes		178/9	42.870	56.037
IX. Dettes à un an au plus (ann. X)		42/48	117.841	197.338
A. Dettes à plus d'un an échéant dans l'année		42	1.910	
B. Dettes financières		43		
1. Etablissements de crédit		430/8		
2. Autres emprunts		439		
C. Dettes commerciales		44	29.277	27.869
1. Fournisseurs		440/4	29.277	27.869
2. Effets à payer		441		
D. Acomptes reçus sur commandes		46	9.790	10.836
E. Dettes fiscales, salariales et sociales		45	28.074	28.536
1. Impôts		450/3	15.906	21.097
2. Rémunérations et charges sociales		454/9	12.168	7.439
F. Autres dettes		47/48	48.790	130.097
X. Comptes de régularisation (ann. XI)		492/3	190.832	193.066
TOTAL DU PASSIF		10/49	1.923.330	1.996.150

	Codes	Exercice	Exercice précédent
2. COMPTE DE RESULTATS <i>(sous la forme de liste)</i>			
I. Ventes et prestations	70/74	<u>357.031</u>	<u>333.307</u>
A. Chiffre d'affaires (annexe XII, A)	70	338.251	310.138
B. Variation des en-cours de fabrication, des produits finis et des commandes en cours d'exécution (augmentation +, réduction -)	71		
C. Production immobilisée	72	1.303	
D. Autres produits d'exploitation (ann. XII, B)	74	17.477	23.169
II. Coût des ventes et des prestations (-)	60/64	<u>(239.691)</u>	<u>(237.459)</u>
A. Approvisionnements et marchandises	60		
1. Achats	600/8		
2. Variation des stocks (augmentation -, réduction +)	609		
B. Services et biens divers	61	117.656	121.997
C. Rémunérations, charges sociales et pensions (ann. XII, C2)	62	53.701	45.324
D. Amortissements et réductions de valeur sur frais d'établissement, sur immobilisations incorporelles et corporelles	630	60.639	57.669
E. Réductions de valeur sur stocks, sur commandes en cours d'exécution et sur créances commerciales (dotations +, reprises -) (ann. XII, D)	631/4	1.221	856
F. Provisions pour risques et charges (dotations +, utilisations et reprises -) (ann. XII, C3 et E)	635/7	3.854	3.070
G. Autres charges d'exploitation (ann. XII, F)	640/8	2.620	8.543
H. Charges d'exploitation portées à l'actif au titre de frais de restructuration (-)	649		
III. Bénéfice d'exploitation (+)	70/64	<u>117.340</u>	<u>95.848</u>
Perte d'exploitation (-)	64/70		
IV. Produits financiers	75	<u>13.636</u>	<u>3.827</u>
A. Produits des immobilisations financières	750	9.463	361
B. Produits des actifs circulants	751	4.158	3.462
C. Autres produits financiers (ann. XIII, A)	752/9	15	4
V. Charges financières (-)	65	<u>(44.588)</u>	<u>(35.844)</u>
A. Charges des dettes (ann. XIII, B et C)	650	37.997	24.139
B. Réductions de valeur sur actifs circulants autres que ceux visés sub II. E. (dotations +, reprises -) (ann. XIII, D)	651		
C. Autres charges financières (ann. XIII, E)	652/9	6.591	11.705
VI. Bénéfice courant avant impôts (+)	70/65	<u>86.388</u>	<u>63.831</u>
Perte courante avant impôts (-)	65/70		

	Codes	Exercice	Exercice précédent
2. COMPTE DE RESULTATS (Suite)			
<i>(sous la forme de liste)</i>			
VI. Bénéfice courant avant impôts (+)	(70/65)	86.388	63.831
Perte courante avant impôts (-)	(65/70)		
VII. Produits exceptionnels	76	16.641	464
A. Reprises d'amortissements et de réductions de valeur sur immobilisations incorporelles et corporelles	760		204
B. Reprises de réductions de valeur sur immobilisations financières	761		
C. Reprises de provisions pour risques et charges exceptionnels	762		
D. Plus-values sur réalisation d'actifs immobilisés	763	390	14
E. Autres produits exceptionnels (ann. XIV, A)	764/9	16.251	246
VIII. Charges exceptionnelles (-)	66	(4.130)	(678)
A. Amortissements et réductions de valeur exceptionnels sur frais d'établissement, sur immobilisations incorporelles et corporelles	660		157
B. Réductions de valeur sur immobilisations financières	661		
C. Provisions pour risques et charges exceptionnels (dotations +, utilisations -)	662	982	
D. Moins-values sur réalisation d'actifs immobilisés	663		141
E. Autres charges exceptionnelles (ann. XIV, B)	664/8	3.148	380
F. Charges exceptionnelles portées à l'actif au titre de frais de restructuration (-)	669		
IX. Bénéfice de l'exercice avant impôts (+)	70/66	98.899	63.617
Perte de l'exercice avant impôts (-)	66/70		
IXbis. A. Prélèvements sur les impôts différés (+)	780	138	138
B. Transfert aux impôts différés (-)	680		
X. Impôts sur le résultat (-)(+)	67/77	(39.390)	(30.254)
A. Impôts (ann. XV) (-)	670/3	(39.390)	(30.254)
B. Régularisations d'impôts et reprises de provisions fiscales	77		
XI. Bénéfice de l'exercice (+)	70/67	59.647	33.501
Perte de l'exercice (-)	67/70		
XII. Prélèvements sur les réserves immunisées (+)	789	269	270
Transfert aux réserves immunisées (-)	689		
XIII. Bénéfice de l'exercice à affecter (+)	(70/68)	59.916	33.771
Perte de l'exercice à affecter (-)	(68/70)		

	Codes	Exercice	Exercice précédent
AFFECTATIONS ET PRELEVEMENTS			
A. Bénéfice à affecter	70/69	59.916	110.670
Perte à affecter (-)	69/70		
1. Bénéfice de l'exercice à affecter (+)	70/68	59.916	33.771
Perte de l'exercice à affecter (-)	68/70		
2. Bénéfice reporté de l'exercice précédent	790		76.899
Perte reportée de l'exercice précédent (-)	690		
B. Prélèvements sur les capitaux propres	791/2	29.760	8.400
1. sur le capital et les primes d'émission	791		
2. sur les réserves	792	29.760	8.400
C. Affectations aux capitaux propres (-)	691/2		
1. au capital et aux primes d'émission	691		
2. à la réserve légale	6920		
3. aux autres réserves	6921		
D. Résultats à reporter			
1. Bénéfice à reporter (-)	693		
2. Perte à reporter	793		
E. Intervention d'associés dans la perte	794		
F. Bénéfice à distribuer (-)	694/6	(89.676)	(119.070)
1. Rémunération du capital	694	89.676	119.070
2. Administrateurs ou gérants	695		
3. Autres allocataires	696		

3. ANNEXES

I. ETAT DES FRAIS D'ETABLISSEMENT (rubrique 20 de l'actif)

Valeur comptable nette au terme de l'exercice précédent

Mutations de l'exercice :

. Nouveaux frais engagés

. Amortissements (-)

. Autres (+)(-)

Valeur comptable nette au terme de l'exercice

Dont:

- Frais de constitution et d'augmentation de capital, frais d'émission d'emprunts et autres frais d'établissement
- Frais de restructuration

Codes	Montants
8001	
8002	
8003	
8004	
8005	
200/2	
204	

II. ETAT DES IMMOBILISATIONS INCORPORELLES (rubrique 21 de l'actif)

a) VALEUR D'ACQUISITION

Au terme de l'exercice précédent

Mutations de l'exercice :

- . Acquisitions, y compris la production immobilisée
- . Cessions et désaffectations (-)
- . Transferts d'une rubrique à une autre (+)(-)

Au terme de l'exercice

c) AMORTISSEMENTS ET REDUCTIONS DE VALEUR

Au terme de l'exercice précédent

Mutations de l'exercice :

- . Actés
- . Repris car excédentaires (-)
- . Acquis de tiers
- . Annulés à la suite de cessions et désaffectations (-)
- . Transférés d'une rubrique à une autre (+)(-)

Au terme de l'exercice

d) VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE (a)-(c)

Codes	1. Frais de recherche et de développement	2. Concessions, brevets, licences, etc.
801		53.154
802		6.783
803		
804		
805		59.937
806		52.919
807		1.098
808		
809		3.848
810		
811		
812		57.865
813		2.072

a) VALEUR D'ACQUISITION

Au terme de l'exercice précédent

Mutations de l'exercice :

- . Acquisitions, y compris la production immobilisée
- . Cessions et désaffectations (-)
- . Transferts d'une rubrique à une autre (+)(-)

Au terme de l'exercice

c) AMORTISSEMENTS ET REDUCTIONS DE VALEUR

Au terme de l'exercice précédent

Mutations de l'exercice :

- . Actés
- . Repris car excédentaires (-)
- . Acquis de tiers
- . Annulés à la suite de cessions et désaffectations (-)
- . Transférés d'une rubrique à une autre (+)(-)

Au terme de l'exercice

d) VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE (a)-(c)

Codes	3. Goodwill	4. Acomptes versés
801		
802		
803		
804		
805		
806		
807		
808		
809		
810		
811		
812		
813		

III. ETAT DES IMMOBILISATIONS CORPORELLES
 (rubriques 22 à 27 de l'actif)

a) VALEUR D'ACQUISITION

Au terme de l'exercice précédent

Mutations de l'exercice :

. Acquisitions, y compris la production immobilisée

. Cessions et désaffectations (-)

. Transferts d'une rubrique à une autre (+)(-)

Au terme de l'exercice

b) PLUS-VALUES

Au terme de l'exercice précédent

Mutations de l'exercice :

. Actées

. Acquis de tiers

. Annulées (-)

. Transférées d'une rubrique à une autre (+)(-)

Au terme de l'exercice

c) AMORTISS. ET REDUCTIONS DE VALEUR

Au terme de l'exercice précédent

Mutations de l'exercice :

. Actés

. Repris car excédentaires (-)

. Acquis de tiers

. Annulés à la suite de cessions et désaff. (-)

. Transférés d'une rubrique à une autre (+)(-)

Au terme de l'exercice

d) VALEUR COMPT. NETTE AU TERME DE L'EX.
(a)+(b)-(c)
a) VALEUR D'ACQUISITION

Au terme de l'exercice précédent

Mutations de l'exercice :

. Acquisitions, y compris la production immobilisée

. Cessions et désaffectations (-)

. Transferts d'une rubrique à une autre (+)(-)

Au terme de l'exercice

b) PLUS-VALUES

Au terme de l'exercice précédent

Mutations de l'exercice :

. Actées

. Acquis de tiers

. Annulées (-)

. Transférées d'une rubrique à une autre (+)(-)

Au terme de l'exercice

c) AMORTISS. ET REDUCTIONS DE VALEUR

Au terme de l'exercice précédent

Mutations de l'exercice :

. Actés

. Repris car excédentaires (-)

. Acquis de tiers

. Annulés à la suite de cessions et désaff. (-)

. Transférés d'une rubrique à une autre (+)(-)

Au terme de l'exercice

d) VALEUR COMPT. NETTE AU TERME DE L'EX.
(a)+(b)-(c)

Dont:

. Terrains et constructions

. Installations, machines et outillage

. Mobilier et matériel roulant

Codes	1. Terrains et constructions (rubrique 22)	2. Installations, machines et outillage (rubrique 23)	3. Mobilier et matériel roulant (rubrique 24)
815	1.108.575	319.420	31.033
816	7.416	15.740	806
817	(2.814)		
818	365	6.122	5
819	1.113.542	341.282	31.844
820	437.803	169.259	
821			
822			
823	(3.215)		
824			
825	434.588	169.259	
826	369.332	169.038	22.299
827	32.853	23.103	2.038
828			
829		7.406	185
830	(1.667)		
831			
832	400.518	199.547	24.522
833	1.147.612	310.994	7.322
Codes	4. Location - financement et droits similaires (rubrique 25)	5. Autres immobilisations corporelles (rubrique 26)	6. Immobilisations en cours et acomptes (rubrique 27)
815	3.096	264	41.531
816	3.233	25	9.945
817			
818			(6.492)
819	6.329	289	44.984
820			
821			
822			
823			
824			
825			
826	3.096	214	
827	1.518	29	
828			
829	1.358	20	
830			
831			
832	5.972	263	
833	357	26	44.984
250			
251	357		
252			

IV. ETAT DES IMMOBILISATIONS FINANCIERES (rubrique 28 de l'actif)

Codes	1. Entreprises liées <i>(rubrique 280)</i>	2. Entreprises avec lien de participation <i>(rubrique 282)</i>	3. Autres entreprises <i>(rubrique 284)</i>
1. Participations, actions et parts			
a) VALEUR D'ACQUISITION			
Au terme de l'exercice précédent	835	75.728	955
Mutations de l'exercice :			
. Acquisitions	836		
. Cessions et retraits (-)	837	(1.239)	
. Transferts d'une rubrique à une autre (+)(-)	838		
Au terme de l'exercice	839	74.489	955
b) PLUS-VALUES			
Au terme de l'exercice précédent	840		
Mutations de l'exercice :			
. Actées	841		
. Acquis de tiers	842		
. Annulées (-)	843		
. Transférées d'une rubrique à une autre (+)(-)	844		
Au terme de l'exercice	845		
c) REDUCTIONS DE VALEUR			
Au terme de l'exercice précédent	846		
Mutations de l'exercice :			
. Actées	847		
. Reprises car excédentaires (-)	848		
. Acquis de tiers	849		
. Annulées à la suite de cessions et retraits (-)	850		
. Transférées d'une rubrique à une autre (+)(-)	851		
Au terme de l'exercice	852		
d) MONTANTS NON APPELES			
Au terme de l'exercice précédent	853		
Mutations de l'exercice (+)(-)	854		
Au terme de l'exercice	855		
VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE (a)+(b)-(c)-(d)	856	74.489	955
2. Créances			
VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE PRECEDENT	857		7
Mutations de l'exercice :			
. Additions	858	15	
. Remboursements (-)	859		
. Réductions de valeur actées (-)	860		
. Réductions de valeur reprises	861		
. Différences de change (+)(-)	862		
. Autres (+)(-)	863		
VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE	864	15	7
REDUCTIONS DE VALEUR CUMULEES SUR CREANCES AU TERME DE L'EXERCICE	865		

V. A. PARTICIPATIONS ET DROITS SOCIAUX DETENUS DANS D'AUTRES ENTREPRISES

Sont mentionnées ci-après, les entreprises dans lesquelles l'entreprise détient une participation (comprise dans les rubriques 280 et 282 de l'actif) ainsi que les autres entreprises dans lesquelles l'entreprise détient des droits sociaux (compris dans les rubriques 284 et 51/53 de l'actif) représentant 10% au moins du capital souscrit.

DENOMINATION, adresse complète du SIEGE et pour les entreprises de droit belge, mention du NUMERO D'ENTREPRISE	Droits sociaux détenus			Données extraites des derniers comptes annuels disponibles			
	directement <i>directement</i>		par les filiales	Comptes annuels arrêtés	Code devise	Capitaux propres	Résultat net
	Nombre	%	%			(+) ou (-) (en milliers de devises)	
Astrantia Holdings Harcourt Centre Dublin Irlande 1. -	33.923.765	100,00		31/12/2006	EUR	50.219	4.500
Brussels Airport terminal 2 Zwaansvliet 20 1081 AP Amsterdam Pays-Bas 1. -	40	100,00		31/12/2006	EUR	869	157
Brussels Airport International Société anonyme Luchthaven Brussel Nationaal 1930 Zaventem Belgique N°: 0426.918.279 1. -	398	99,50		31/12/2006	EUR	122	7
SN Airholding Société anonyme Boomkwekerijstraat 20 1000 Brussel 1 Belgique 1. -	133.526	7,63		31/12/2005	EUR	67.305	2.279
Distributienet-Beheer Brussels Airport Société anonyme Luchthaven Brussel Nationaal 1930 Zaventem Belgique N°: 0863.269.712 1. -	241.667	99,99	0,01	31/12/2006	EUR	36.665	1.335

VI. PLACEMENTS DE TRESORERIE : AUTRES PLACEMENTS (rubrique 51/53 de l'actif)

Actions et parts

Valeur comptable augmentée du montant non appelé
Montant non appelé (-)

Titres à revenu fixe

dont émis par des établissements de crédit

Comptes à terme détenus auprès des établissements de crédit

avec une durée résiduelle ou de préavis :
· d'un mois au plus
· de plus d'un mois à un an au plus
· de plus d'un an

Autres placements de trésorerie non repris ci-avant

Codes	Exercice	Exercice précédent
51		
8681		
8682		
52	24.308	23.007
8684		
53	38.018	119.036
8686	34.012	115.118
8687	4.006	3.918
8688		
8689		

VII. COMPTES DE REGULARISATION

Ventilation de la rubrique 490/1 de l'actif si celle-ci représente un montant important.

Indemnité de résiliation financement
QTE lease
Intérêts à recevoir
Frais d'assurance à reporter

Exercice
6.192
1.380
550
549

VIII. ETAT DU CAPITAL

A. CAPITAL SOCIAL

1. Capital souscrit (rubrique 100 du passif)

- Au terme de l'exercice précédent
- Modifications au cours de l'exercice :
Réduction de capital

- Au terme de l'exercice

2. Représentation du capital

2.1. Catégories d'actions
Actions représentées par des certificats d'inscription

2.2. Actions nominatives ou au porteur

Nominatives

Au porteur

Codes	Montants	Nombre d'actions
8700	88.628	xxxxxxxxxxxxxxxxxxxx
	(68.628)	1.452.621
8701	20.000	xxxxxxxxxxxxxxxxxxxx
	20.000	1.452.621
8702	xxxxxxxxxxxxxxxxxxxx	1.452.621
8703	xxxxxxxxxxxxxxxxxxxx	

N° 0233.137.322

C 12bis

VII. COMPTES DE REGULARISATION (Suite)

Ventilation de la rubrique 490/1 de l'actif si celle-ci représente un montant important. (Suite)

	Exercice
Autres montants	399

VIII. ETAT DU CAPITAL (Suite)

VIII. ETAT DU CAPITAL (suite)

B. CAPITAL NON LIBERE

Actionnaires redevables de libération

TOTAL

C. ACTIONS PROPRES détenues par

- la société elle-même
- ses filiales

D. ENGAGEMENTS D'EMISSION D'ACTIONS

1. Suite à l'exercice de droits de CONVERSION
 - . Montant des emprunts convertibles en cours
 - . Montant du capital à souscrire
 - . Nombre maximum correspondant d'actions à émettre
2. Suite à l'exercice de droits de SOUSCRIPTION
 - . Nombre de droits de souscription en circulation
 - . Montant du capital à souscrire
 - . Nombre maximum correspondant d'actions à émettre

E. CAPITAL AUTORISE NON SOUSCRIT

F. PARTS NON REPRESENTATIVES DU CAPITAL

- Dont:
- détenues par la société elle-même
 - détenues par les filiales

Codes	1. Montant non appelé (rubrique 101)	2. Montant appelé non versé
871		
	1. Montant du capital détenu	2. Nombre corresp. d'actions
872		
873		
8740		
8741		
8742		
8745		
8746		
8747		
8751		
	1. Nombre de parts	2. Nombre de voix qui y sont attachées
876		
877		
878		

G. STRUCTURE DE L'ACTIONNARIAT DE L'ENTREPRISE A LA DATE DE CLOTURE DE SES COMPTES, telle qu'elle résulte des déclarations reçues par l'entreprise: voir page C 13bis.

IX. PROVISIONS POUR AUTRES RISQUES ET CHARGES

Ventilation de la rubrique 163/5 du passif si celle-ci représente un montant important.

Indemnités diverses (dont QTE-Lease)
Obligations environnementales
Litiges

Exercice
25.634
1.532
584

VIII. ETAT DU CAPITAL (suite)

G. STRUCTURE DE L'ACTIONNARIAT DE L'ENTREPRISE A LA DATE DE CLOTURE DE SES COMPTES, telle qu'elle résulte des déclarations reçues par l'entreprise

Macquarie Airports (Brussels) SA, Luxemburg : 70%
Etat Belge: 30%

X. ETAT DES DETTES

A. VENTILATION DES DETTES A L'ORIGINE A PLUS D'UN AN, EN FONCTION DE LEUR DUREE RESIDUELLE

- Dettes financières**
 - 1. Emprunts subordonnés
 - 2. Emprunts obligataires non subordonnés
 - 3. Dettes de location-financement et assimilées
 - 4. Etablissements de crédit
 - 5. Autres emprunts
- Dettes commerciales**
 - 1. Fournisseurs
 - 2. Effets à payer
- Acomptes reçus sur commandes**
- Autres dettes**
- TOTAL**

Codes	DETTES		
	1. échéant dans l'année (rubrique 42)	2. ayant plus d'un an mais 5 ans au plus à courir	3. ayant plus de 5 ans à courir
	(rubrique 17)		
880	357	917.500	
881			
882			
883	357		
884		917.500	
885			
886			
887			
888			
889	1.539	12.464	9.348
890	14	42.870	
891	1.910	972.834	9.348

B. DETTES GARANTIES

(comprises dans les rubriques 17 et 42/48 du passif)

- Dettes financières**
 - 1. Emprunts subordonnés
 - 2. Emprunts obligataires non subordonnés
 - 3. Dettes de location-financement et assimilées
 - 4. Etablissements de crédit
 - 5. Autres emprunts
- Dettes commerciales**
 - 1. Fournisseurs
 - 2. Effets à payer
- Acomptes reçus sur commandes**
- Dettes fiscales, salariales et sociales**
 - 1. Impôts
 - 2. Rémunérations et charges sociales
- Autres dettes**
- TOTAL**

Codes	DETTES (OU PARTIE DES DETTES) GARANTIES PAR	
	1. les pouvoirs publics belges	2. des sûretés réelles constituées ou irrévocablement promises sur les actifs de l'entreprise
892		917.500
893		
894		
895		
896		917.500
897		
898		
899		
900		
901		
902		
903	xxxxxxxxxxxxxxxxxxxx	
904		
905		
906		917.500

C. DETTES FISCALES, SALARIALES ET SOCIALES

- 1. Impôts (rubrique 450/3 du passif)**
 - a) Dettes fiscales échues
 - b) Dettes fiscales non échues
 - c) Dettes fiscales estimées
- 2. Rémunérations et charges sociales (rubrique 454/9 du passif)**
 - a) Dettes échues envers l'Office National de Sécurité Sociale
 - b) Autres dettes salariales et sociales

Codes	Exercice
9072	
9073	6.705
450	9.200
9076	
9077	12.168

XI. COMPTES DE REGULARISATION

Ventilation de la rubrique 492/3 du passif si celle-ci représente un montant important.

Revenus à reporter de QTE lease
Charges financières à imputer

Exercice
175.630
15.202

XII. RESULTATS D'EXPLOITATION

A. **CHIFFRE D'AFFAIRES NET** (rubrique 70) : ventilation par catégorie d'activité et marché géographique à communiquer en annexe au document normalisé, dans la mesure où, du point de vue de l'organisation de la vente des produits et de la prestation des services relevant des activités ordinaires de l'entreprise, ces catégories et marchés diffèrent entre eux de façon considérable.

B. **AUTRES PRODUITS D'EXPLOITATION** (rubrique 74)

Dont : Subsidés d'exploitation et montants compensatoires obtenus des pouvoirs publics

C1. **TRAVAILLEURS INSCRITS AU REGISTRE DU PERSONNEL**

- a) Nombre total à la date de clôture
b) Effectif moyen du personnel calculé en équivalents temps plein
c) Nombre effectif d'heures prestées

C2. **FRAIS DE PERSONNEL** (rubrique 62)

- a) Rémunérations et avantages sociaux directs
b) Cotisations patronales d'assurances sociales
c) Primes patronales pour assurances extralégales
d) Autres frais de personnel
e) Pensions

C3. **PROVISIONS POUR PENSIONS** (comprises dans la rubrique 635/7)

Dotations (+); utilisations et reprises (-)

D. **REDUCTIONS DE VALEUR** (rubrique 631/4)

1. Sur stocks et commandes en cours
 . actées
 . reprises
2. Sur créances commerciales
 . actées
 . reprises

E. **PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES** (rubrique 635/7)

Constitutions
Utilisations et reprises

F. **AUTRES CHARGES D'EXPLOITATION** (rubrique 640/8)

Impôts et taxes relatifs à l'exploitation
Autres

G. **PERSONNEL INTERIMAIRE ET PERSONNES MISES A LA DISPOSITION DE L'ENTREPRISE**

1. Nombre total à la date de clôture
2. Nombre moyen calculé en équivalents temps plein
Nombre effectif d'heures prestées
Frais pour l'entreprise

Codes	Exercice	Exercice précédent
740	5	
9086	789	760
9087	790,0	740,3
9088	1.078.407	1.059.340
620	42.951	35.855
621	6.967	5.702
622	1.264	1.609
623	2.478	2.158
624	40	
635	(420)	815
9110		
9111		
9112	1.227	856
9113	(5)	
9115	12.893	12.424
9116	(9.038)	(9.354)
640	2.057	5.781
641/8	563	2.762
9096		
9097	7,1	5,8
9098	14.745	11.554
617	193	130

XIII. RESULTATS FINANCIERS

A. AUTRES PRODUITS FINANCIERS (rubrique 752/9)

Subsides accordés par les pouvoirs publics et imputés au compte de résultats :

- .. subsides en capital
- .. subsides en intérêts

Ventilation des autres produits financiers, s'ils sont importants

B. AMORTISSEMENT DES FRAIS D'EMISSION D'EMPRUNTS ET DES PRIMES DE REMBOURSEMENT

C. INTERETS PORTES A L'ACTIF

D. REDUCTIONS DE VALEUR SUR ACTIFS CIRCULANTS (rub. 651)

Actées

Reprises (-)

E. AUTRES CHARGES FINANCIERES (rubrique 652/9)

Montant de l'escompte à charge de l'entreprise sur la négociation de créances

PROVISIONS A CARACTERE FINANCIER

Constituées

Utilisées et reprises (-)

Ventilation des autres charges financières si elles sont importantes.

Frais de couverture d'intérêts

Indemnité de résiliation du financement

Compensation d'engagement

Codes	Exercice	Exercice précédent
9125		
9126		
6501		
6503		
6510		
6511		
653		
6560		
6561		
	3.289	7.954
	2.063	2.064
	579	934

XIV. RESULTATS EXCEPTIONNELS

A. Ventilation des AUTRES PRODUITS EXCEPTIONNELS (rubrique 764/9), s'ils sont importants.

Produits relatés à l'incendie du hangar 40

B. Ventilation des AUTRES CHARGES EXCEPTIONNELLES (rubrique 664/8), si elles sont importantes.

Frais de personnel exceptionnels

Charges relatées à l'incendie du hangar 40

Codes	Exercice
	16.251
	2.119
	1.015
9134	39.143
9135	38.428
9136	
9137	715
9138	247
9139	
9140	247

XV. IMPOTS SUR LE RESULTAT

A. DETAIL DE LA RUBRIQUE 670/3

1. Impôts sur le résultat de l'exercice

- a) Impôts et précomptes dus ou versés
- b) Excédent de versements d'impôts ou de précomptes porté à l'actif (-)
- c) Suppléments d'impôts estimés (portés à la rubrique 450/3 du passif)

2. Impôts sur le résultat d'exercices antérieurs

- a) Suppléments d'impôts dus ou versés
- b) Suppléments d'impôts estimés (portés à la rubrique 450/3 du passif) ou provisionnés (portés à la rubrique 161 du passif)

XIII. RESULTATS FINANCIERS (Suite)

Ventilation des autres charges financières si elles sont importantes. (Suite)

	Exercice	Exercice précédent
Frais de garantie	446	293

XV. IMPOTS SUR LE RESULTAT (Suite)

B. PRINCIPALES SOURCES DES DISPARITES ENTRE LE BENEFICE AVANT IMPOTS, exprimé dans les comptes, ET LE BENEFICE TAXABLE ESTIME, avec mention particulière de celles découlant de décalages dans le temps entre le bénéfice comptable et le bénéfice fiscal (si le résultat de l'exercice en est influencé de manière sensible au niveau des impôts)

Amortissement de plus-values de réévaluation
 Dépenses non-admises
 DBI
 Réserves taxées

Exercice	
	22.622
	1.244
	(8.990)
	1.085

C. INCIDENCE DES RESULTATS EXCEPTIONNELS SUR LE MONTANT DES IMPOTS SUR LE RESULTAT DE L'EXERCICE

D. SOURCES DE LATENCES FISCALES (dans la mesure où ces indications sont importantes pour l'appréciation de la situation financière de l'entreprise)

1. Latences actives
 - Pertes fiscales cumulées, déductibles des bénéfices taxables ultérieurs

2. Latences passives
 - Plus-values de réévaluation

Codes	Exercice
9141	
9142	
9144	558.230

XVI. TAXES SUR LA VALEUR AJOUTEE ET IMPOTS A CHARGE DE TIERS

- A. Taxes sur la valeur ajoutée, portées en compte :
1. à l'entreprise (déductibles)
 2. par l'entreprise
- B. Montants retenus à charge de tiers, au titre de :
1. précompte professionnel
 2. précompte mobilier

Codes	Exercice	Exercice précédent
9145	31.658	41.479
9146	37.280	40.009
9147	12.892	11.697
9148	74	

XVII. DROITS ET ENGAGEMENTS HORS BILAN

Garanties personnelles constituées ou irrévocablement promises par l'entreprise pour sûreté de dettes ou d'engagements de tiers

Dont :

- Effets de commerce en circulation endossés par l'entreprise
- Effets de commerce en circulation tirés ou avalisés par l'entreprise
- Montant maximum à concurrence duquel d'autres engagements de tiers sont garantis par l'entreprise

Codes	Exercice
9149	
9150	
9151	
9153	

XVII. DROITS ET ENGAGEMENTS HORS BILAN (Suite)

Garanties réelles constituées ou irrévocablement promises par l'entreprise sur ses actifs propres

- Hypothèques :
 - .. valeur comptable des immeubles grevés
 - .. montant de l'inscription
- Gage sur fonds de commerce :
 - .. montant de l'inscription
- Gages sur d'autres actifs :
 - .. valeur comptable des actifs gagés
- Sûretés constituées sur actifs futurs :
 - .. montant des actifs en cause

Codes	Exercice	
	pour sûreté de dettes et engagements	
	1. de l'entreprise	2. de tiers
916	1.147.612	
917	1.175.860	
918	1.175.860	
919		
920		

Biens et valeurs détenus par des tiers en leur nom mais aux risques et profits de l'entreprise, s'ils ne sont pas portés au bilan

Codes	Exercice
9213	
9214	
9215	
9216	

Engagements importants d'acquisition d'immobilisations

Engagements importants de cession d'immobilisations

Marché à terme :

- .. Marchandises achetées (à recevoir)
- .. Marchandises vendues (à livrer)
- .. Devises achetées (à recevoir)
- .. Devises vendues (à livrer)

Engagements résultant de garanties techniques attachées à des ventes ou prestations déjà effectuées

Litiges importants et autres engagements importants

XVII. DROITS ET ENGAGEMENTS HORS BILAN (Suite)

Le cas échéant, description succincte du régime complémentaire de pension de retraite ou de survie instauré au profit du personnel ou des dirigeants et des mesures prises pour en couvrir la charge

La société a convenu un contrat de plan supplémentaire pour les pensions de retraite ou de survie pour le personnel contractuel avec une compagnie d'assurance privée. Les primes sont inscrites dans l'état de pertes et profits de l'exercice dans lequel ils sont passés en compte. Les obligations de pension pour le personnel statutaires ont été transférées à l'Etat Belge conformément à l'A.R. de 22 décembre 2004.

Pensions dont le service incombe à l'entreprise elle-même :

montant estimé des engagements résultant, pour l'entreprise, de prestations déjà effectuées

bases et méthodes de cette estimation

Codes	Exercice
9220	

XVIII. RELATIONS AVEC LES ENTREPRISES LIEES ET LES ENTREPRISES AVEC LESQUELLES IL EXISTE UN LIEN DE PARTICIPATION: voir page C 20.

XIX. RELATIONS FINANCIERES AVEC

A. LES ADMINISTRATEURS ET GERANTS

B. LES PERSONNES PHYSIQUES OU MORALES QUI CONTROLENT DIRECTEMENT OU INDIRECTEMENT L'ENTREPRISE SANS ETRE LIEES A CELLE-CI

C. LES AUTRES ENTREPRISES CONTROLEES DIRECTEMENT OU INDIRECTEMENT PAR LES PERSONNES CITEES SOUS B.

1. Créances sur les personnes précitées
2. Garanties constituées en leur faveur
3. Autres engagements significatifs souscrits en leur faveur

Conditions principales relatives aux postes 9500, 9501 et 9502

Codes	Exercice
9500	
9501	
9502	

4. Rémunérations directes et indirectes et pensions attribuées, à charge du compte de résultats, pour autant que cette mention ne porte pas à titre exclusif ou principal sur la situation d'une seule personne identifiable :

- aux administrateurs et gérants
- aux anciens administrateurs et anciens gérants

Codes	Exercice
9503	781
9504	

XX. INSTRUMENTS FINANCIERS DERIVES NON EVALUES A LA JUSTE VALEUR

Le cas échéant, estimation de la juste valeur de chaque catégorie d'instruments financiers dérivés non évalués à la juste valeur dans les comptes, avec indications sur la nature et le volume des instruments

Euribor intrest swaps

Montants
17.659

XVIII. RELATIONS AVEC LES ENTREPRISES LIEES ET LES ENTREPRISES AVEC LESQUELLES IL EXISTE UN LIEN DE PARTICIPATION

	Codes	1. Entreprises liées		2. Sociétés avec un lien de participation	
		Exercice	Exercice précédent	Exercice	Exercice précédent
1. IMMOBILISATIONS FINANCIERES	925	74.504	75.728		
Participations	926	74.489	75.728		
Créances : subordonnées	927				
autres	928	15			
2. CREANCES	929	2.214	2.192		
A plus d'un an	930				
A un an au plus	931	2.214	2.192		
3. PLACEMENTS DE TRESORERIE	932				
Actions	933				
Créances	934				
4. DETTES	935	52.599	56.416		
A plus d'un an	936	39.326	52.132		
A un an au plus	937	13.273	4.284		

5. - GARANTIES PERSONNELLES ET REELLES constituées ou irrévocablement promises par l'entreprise pour sûreté de dettes ou d'engagements d'entreprises liées
- GARANTIES PERSONNELLES ET REELLES constituées ou irrévocablement promises par des entreprises liées pour sûreté de dettes ou d'engagements de l'entreprise

6. AUTRES ENGAGEMENTS FINANCIERS SIGNIFICATIFS
7. RESULTATS FINANCIERS

- Produits des immobilisations financières
- Produits des actifs circulants
- Autres produits financiers
- Charges des dettes
- Autres charges financières

8. CESSIONS D'ACTIFS IMMOBILISES

- Plus-values réalisées
- Moins-values réalisées

Codes	Entreprises liées	
	Exercice	Exercice précédent
9381	2.351.720	2.351.720
9391	2.351.720	2.351.720
9401		
9421	9.463	361
9431		128
9441		
9461	2.358	1.945
9471		
9481		
9491		

DECLARATION RELATIVE AUX COMPTES CONSOLIDES**A. Informations à compléter par les entreprises soumises aux dispositions du Code des sociétés relatives aux comptes consolidés**

L'entreprise

- établit et publie des comptes consolidés et un rapport consolidé de gestion : Oui
- n'établit pas de comptes consolidés ni de rapport consolidé de gestion, parce qu'elle en est exemptée pour la (les) raison(s) suivante(s) :

- a. L'entreprise et ses filiales ne dépassent pas, sur base consolidée, plus d'une des limites visées à l'article 16 du Code des sociétés : Oui / Non
- b. L'entreprise est elle-même filiale d'une entreprise mère qui établit et publie des comptes consolidés dans lesquels ses comptes annuels sont intégrés par consolidation : Oui / Non

Si oui :

- Justification du respect des conditions d'exemption prévues à l'article 113, paragraphes 2 et 3 du Code des sociétés :

Nom, adresse complète du siège et, s'il s'agit d'une entreprise de droit belge, numéro d'entreprise de l'entreprise mère qui établit et publie les comptes consolidés en vertu desquels l'exemption est autorisée :

B. Informations à compléter par l'entreprise si elle est filiale ou filiale commune

Nom, adresse complète du siège et, s'il s'agit d'une entreprise de droit belge, numéro d'entreprise de l'(des) entreprise(s) mère(s) et indication si cette (ces) entreprise(s) mère(s) établit (établissent) et publie(nt) des comptes consolidés dans lesquels ses comptes annuels sont intégrés par consolidation ² :

, , , , N°:

Si l'(les) entreprise(s) mère(s) est (sont) de droit étranger, lieu où les comptes consolidés dont question ci-avant peuvent être obtenus ² :

Macquarie Airports (Brussels) SA, Rue Guillaume Kroll 5, 1882 Luxembourg, Luxembourg

² Si les comptes de l'entreprise sont consolidés à plusieurs niveaux, les renseignements sont donnés d'une part pour l'ensemble le plus grand et d'autre part pour l'ensemble le plus petit d'entreprises dont l'entreprise fait partie en tant que filiale et pour lequel des comptes consolidés sont établis et publiés.

4. BILAN SOCIAL

Numéros des commissions paritaires dont dépend l'entreprise :

I. ETAT DES PERSONNES OCCUPEES

A. TRAVAILLEURS INSCRITS AU REGISTRE DU PERSONNEL

1. Au cours de l'exercice et de l'exercice précédent

Codes	1. Temps plein (exercice)	2. Temps partiel (exercice)	3. Total (T) ou total en équivalents temps plein (ETP) (exercice)	4. Total (T) ou total en équivalents temps plein (ETP) (exercice précédent)
100	747,8	66,4	790,0 (ETP)	740,3 (ETP)
101	1.018.059	60.348	1.078.407 (T)	1.059.340 (T)
102	50.695	3.005	53.700 (T)	45.324 (T)
103	XXXXXXXXXXXXXXXX	XXXXXXXXXXXXXXXX	(T)	(T)

2. A la date de clôture de l'exercice

a. Nombre de travailleurs inscrits au registre du personnel

Codes	1. Temps plein	2. Temps partiel	3. Total en équivalents temps plein
105	724	65	766,7
110	713	63	755,0
111	11	2	11,7
112			
113			
120	616	27	633,8
121	108	38	132,9
130			
134	724	65	766,7
132			
133			

b. Par type de contrat de travail

Contrat à durée indéterminée

Contrat à durée déterminée

Contrat pour l'exécution d'un travail nettement défini

Contrat de remplacement

c. Par sexe

Hommes

Femmes

d. Par catégorie professionnelle

Personnel de direction

Employés

Ouvriers

Autres

B. PERSONNEL INTERIMAIRE ET PERSONNES MISES A LA DISPOSITION DE L'ENTREPRISE

Au cours de l'exercice

Nombre moyen de personnes occupées

Nombre effectif d'heures prestées

Frais pour l'entreprise

Codes	1. Personnel intérimaire	2. Personnes mises à la disposition de l'entreprise
150	7,1	
151	14.745	
152	193	

II. TABLEAU DES MOUVEMENTS DU PERSONNEL AU COURS DE L'EXERCICE

A. ENTREES

a. Nombre de travailleurs inscrits au registre du personnel au cours de l'exercice

b. Par type de contrat de travail

Contrat à durée indéterminée

Contrat à durée déterminée

Contrat pour l'exécution d'un travail nettement défini

Contrat de remplacement

c. Par sexe et niveau d'études

Hommes :

primaire

secondaire

supérieur non universitaire

universitaire

Femmes :

primaire

secondaire

supérieur non universitaire

universitaire

Codes	1. Temps plein	2. Temps partiel	3. Total en équivalents temps plein
205	126	9	132,2
210	107	8	113,0
211	19	1	19,2
212			
213			
220			
221	41	1	41,2
222	35	4	38,6
223	32	2	32,8
230			
231	3	1	3,8
232	10	1	10,8
233	5		5,0

B. SORTIES

a. Nombre de travailleurs dont la date de fin de contrat a été inscrite au registre du personnel au cours de l'exercice

b. Par type de contrat de travail

Contrat à durée indéterminée

Contrat à durée déterminée

Contrat pour l'exécution d'un travail nettement défini

Contrat de remplacement

c. Par sexe et niveau d'études

Hommes :

primaire

secondaire

supérieur non universitaire

universitaire

Femmes :

primaire

secondaire

supérieur non universitaire

universitaire

d. Par motif de fin de contrat

Pension

Prépension

Licenciement

Autre motif

Dont : le nombre de personnes qui continuent, au moins à mi-temps, à prester des services au profit de l'entreprise comme indépendants

Codes	1. Temps plein	2. Temps partiel	3. Total en équivalents temps plein
305	97	9	99,5
310	75	8	77,4
311	22	1	22,1
312			
313			
320	7		7,0
321	42	4	42,9
322	16		16,0
323	12	3	12,0
330			
331	12	1	12,8
332	8		8,0
333		1	0,8
340	19		19,0
341			
342	1		1,0
343	77	9	79,5
350			

III. ETAT CONCERNANT L'USAGE, AU COURS DE L'EXERCICE, DES MESURES EN FAVEUR DE L'EMPLOI

MESURES EN FAVEUR DE L'EMPLOI

- 1. Mesures comportant un avantage financier***
- 1.1. Plan avantage à l'embauche (pour la promotion du recrutement de demandeurs d'emploi appartenant à des groupes à risque)
- 1.2. Prépension conventionnelle à mi-temps
- 1.3. Interruption complète de carrière
- 1.4. Réduction des prestations de travail (interruption de carrière à temps partiel)
- 1.5. Maribel social
- 1.6. Réduction structurelle des cotisations de sécurité sociale
- 1.7. Programmes de transition professionnelle
- 1.8. Emplois services
- 1.9. Convention emploi - formation
- 1.10. Contrat d'apprentissage
- 1.11. Convention de premier emploi
- 2. Autres mesures**
- 2.1. Stage des jeunes
- 2.2. Contrats de travail successifs conclus pour une durée déterminée
- 2.3. Prépension conventionnelle
- 2.4. Réduction des cotisations personnelles de sécurité sociale des travailleurs à bas salaires

Codes	Nombre de travailleurs concernés		3. Montant de l'avantage financier
	1. Nombre	2. Equivalents temps plein	
414			
411			
412			
413			
415			
416	366	327,9	661
417			
418			
503			
504			
419			
502			
505			
506			
507	80	69,8	

Nombre de travailleurs concernés par une ou plusieurs mesures en faveur de l'emploi :

- total pour l'exercice
- total pour l'exercice précédent

550	366	327,9
560	280	251,7

IV. RENSEIGNEMENTS SUR LES FORMATIONS POUR LES TRAVAILLEURS AU COURS DE L'EXERCICE

Total des initiatives en matière de formation des travailleurs à charge de l'employeur

1. Nombre de travailleurs concernés
2. Nombre d'heures de formation suivies
3. Coût pour l'entreprise

Codes	Hommes	Codes	Femmes
5801	249	5811	73
5802	7.986	5812	2.733
5803	235	5813	112

V. RENSEIGNEMENTS SUR LES ACTIVITES DE FORMATION, D'ACCOMPAGNEMENT OU DE TUTORAT DISPENSEES EN VERTU DE LA LOI DU 5 SEPTEMBRE 2001 VISANT A AMELIORER LE TAUX D'EMPLOI DES TRAVAILLEURS

Activités de formation, d'accompagnement ou de tutorat

1. Nombre de travailleurs qui ont exercé ces activités
2. Nombre d'heures consacrées à ces activités
3. Nombre de travailleurs qui ont bénéficié de ces activités

Codes	Hommes	Codes	Femmes
5804		5814	
5805		5815	
5806		5816	

* Avantage financier pour l'employeur concernant le titulaire ou son remplaçant.

REGLES D' EVALUATION The Brussels Airport Company SA

Conformément aux stipulations de l'article 12 de l'AR du 30 janvier 2001 sur l'exécution du Code des sociétés, les règles, comme appliquées par la société concernant l'inventaire, les amortissements, les provisions et les réévaluations, compte tenu des caractéristiques de la société, sont résumées comme suit.

ACTIF

I. Les frais d'établissement

Les frais d'établissement sont évalués à valeur d'acquisition et enregistrés dans le bilan pour ce montant, déduction faite des amortissements et réductions de valeur.

L'amortissement de ces charges est fait complètement durant l'exercice pendant lequel elles sont imputées.

II. Les immobilisations incorporelles

Les immobilisations incorporelles sont évaluées à valeur d'acquisition et enregistrées dans le bilan pour ce montant, déduction faite des amortissements et réductions de valeur.

Ces immobilisations incorporelles sont amorties linéairement aux taux de 10 % et 33,33 %.

La première annuité d'amortissement concernant les immobilisations incorporelles acquises ou réalisées pendant l'exercice, sont amorties au pro rata temporis en rapport avec la partie de l'exercice dans laquelle les immobilisations sont acquises ou réalisées.

III. Les immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont évaluées à valeur d'acquisition et enregistrées dans le bilan pour ce montant, déduction faite des amortissements et réductions de valeur.

Les charges annexes tangibles et intangibles sur les immobilisations corporelles sont amorties ensemble avec les immobilisations relatives. Ceci peut être appliqué pour les taxes non recouvrables, les frais d'installation et de montage, ainsi que les frais d'études, les honoraires d'architectes, de consultants, ...

La première annuité d'amortissement concernant les immobilisations corporelles acquises ou réalisées pendant l'exercice, sont amorties au pro rata temporis en rapport avec la partie de l'exercice dans laquelle les immobilisations sont acquises ou réalisées. Les immobilisations en cours ne sont amorties que depuis l'exercice dans lequel elles sont utilisées pour la première fois.

En principe les immobilisations incorporelles sont amorties sur base de la méthode linéaire. On peut également faire usage des dispositions fiscales concernant des amortissements dégressifs et d'autres amortissements accélérés.

Sur les immobilisations mises hors service ou devenues obsolètes on applique un amortissement exceptionnel afin de faire correspondre la valeur comptable avec la valeur de marché probable.

Pendant l'exercice 2005 la plupart des immobilisations corporelles sont imputées sous la rubrique 'terrains et constructions' et la rubrique 'installations, machines et outillage' dans le bilan à leur valeur réévaluée. Les immobilisations réévaluées à durée limitée sont alors amorties selon la valeur résiduelle probable de l'immobilisation concernée. La réévaluation de certaines immobilisations corporelles a été faite afin de mieux faire correspondre la valeur comptable avec la valeur de marché respective.

A partir de l'exercice 2005 les immobilisations incorporelles à durée limitée sont amorties comme suit:

- terrains et constructions : 1 % jusqu'à 10 %
- installations, machines et outillage 4 % jusqu'à 33,33%
- mobilier et matériel roulant 10% jusqu'à 20 %
- location financement et droits similaires 12,5 % jusqu'à 20 %
- autres immobilisations incorporelles 10%

A partir du 1 janvier 2007, les charges financières des emprunts qui ont été faits spécifiquement pour le financement des investissements, seront ajoutées à la valeur d'acquisition et amortis sur la même période.

IV. Immobilisations financières

Les immobilisations financières sont évaluées à valeur d'acquisition ou à valeur nominale. Les réductions de valeur sont appliquées si les dévalorisations durables sont justifiées par la situation, la rentabilité ou les prévisions de la société dans laquelle les participations ou les actions

sont détenues.

V. Stocks

Les stocks sont évalués à valeur d'acquisition ou à valeur de marché si celle-là est plus basse à la date de clôture du bilan.
Les matières consommables non destinées à la vente ne sont pas considérées comme stocks parce qu'elles sont utilisées à court terme.

VI. Créances

Les créances sont évaluées à valeur nominale. Les réductions de valeur nécessaires sont constituées.

VII. Placements de trésorerie

Des actions et des obligations sont évaluées à valeur d'acquisition, ou à valeur de bourse si celle-là est plus basse à la date de clôture du bilan.
Les dépôts à terme sont évalués à valeur nominale.

VIII. Valeurs disponibles

Les valeurs disponibles sont évaluées à valeur nominale.

IX. Comptes de régularisation

Les intérêts à recevoir ou à payer sur les obligations non-échues, les dépôts à terme et les emprunts sont imputés dans les comptes de régularisation à leur valeur d'acquisition.

PASSIF

X. Dettes

Les dettes sont évaluées à valeur nominale.

XI. Conversion des devises

Pour les avoirs non-monétaires ou les engagements dont l'acquisition a entraîné une transaction de devises, la valeur d'acquisition à laquelle ils sont et restent enregistrés est la valeur d'acquisition en euro, obtenue en appliquant sur le prix en devises le taux de change utilisé à l'acquisition.

Initialement les valeurs monétaires en devises sont imputées en euro, après application du cours du jour de la transaction. En fin d'année les valeurs en devises sont converties au cours de la date de clôture du bilan. Les différences de change sont imputées dans le compte de résultats, les différences de change positives sont imputées sur un compte de régularisation du bilan.

XII. QTE-lease

Tous les chiffres significatifs relatifs à l'opération QTE-lease ont été calculés en EURO au cours de change du 24/12/2002.
Les redevances dans le cadre du "grant", ainsi que les revenus relatifs aux "PUA's" (Payment Undertaking Agreements), sont pris en résultat annuellement, au pro-rata et de manière linéaire via le compte "produits à reporter".
Les redevances dans le cadre du "subgrant" et du "Early Buy-Out (EBO)" sont pris en résultat de manière linéaire via un "compte de provisions".
Les frais de transaction sont pris en résultat annuellement, au pro-rata et de manière linéaire via le compte "charges à reporter".
Les revenus des titres US sont pris en résultat sur base actuarielle.

ANNEXE SUPPLEMENTAIRE

I. Suite à la scission de la RVA, The Brussels Airport Company SA reprend aussi les obligations écologiques. En vertu de l'Arrêté Royal du 30 décembre 2001, The Brussels Airport Company SA doit prendre à sa charge le coût total de l'assainissement des terrains. Ce coût total a été estimé par The Brussels Airport Company SA, en accord avec OVAM, à EUR 34,1 millions. The Brussels Airport Company SA a comptabilisé

dans l'exercice 2001 une provision de EUR 1,7 millions pour l'assainissement. Les frais de l'assainissement pourront être récupérés à 95% des autorités. La provision sera utilisée pour les 5% restant des frais de l'assainissement qui restent à charge de The Brussels Airport Company SA.

II. En vertu de la loi, les employés statutaires (de l'ancienne RVA) ont droit à un nombre de jours de maladie payables. Le montant de la provision pour jours de maladie payables ne peut actuellement être quantifié et est dès lors uniquement repris dans l'annexe à titre indicatif.

III. Il existe de nombreux litiges dont l'impact possible sur les comptes de The Brussels Airport Company SA est difficilement quantifiable. Sur base d'informations actuelles, le Conseil d'Administration estime que ceux-ci n'influenceront pas les comptes annuels.

IV. Au 29 décembre 2004, The Brussels Airport Company SA a conclu une convention de crédit avec un consortium de banques. Dans le cadre de cette convention, une hypothèque a été constituée sur 10% des actifs de The Brussels Airport Company SA, tandis qu'une procuration pour hypothèque a été donnée pour les autres actifs.

V. Au début de 2003, The Brussels Airport Company SA a payé des impôts en règlement d'un litige avec l'administration fiscale. The Brussels Airport Company SA cherche à récupérer ces frais des sociétés qui sont intervenues dans cette opération. Vu l'incertitude quant à l'issue de ce litige, une créance n'est pas exprimée momentanément.

VI. En 2003, The Brussels Airport Company SA a reçu une indemnité à concurrence de EUR 27.280.000,00 d'un concessionnaire. Cette indemnité est prise en résultat sur la période 2006-2014. La somme restante au 31 décembre 2006 (à plus d'un an) est reprise sous la poste 176 "Acomptes reçus sur commandes". Dans le cas d'une rupture du contrat, le produit relatif à la période non courue doit être remboursé. A cette fin The Brussels Airport Company SA a fourni une garantie bancaire au profit du concessionnaire à concurrence d'un montant de EUR 27.280.000,00.

VII. The Brussels Airport Company SA a procédé en décembre 2002 à une transaction QTE-lease. La transaction QTE (Qualifying Technological Equipment)-lease consiste en un transfert des droits d'exploitation ("Grants") sur l'installation de traitement de bagages pour une période de 36 ans à des "Trusts US" établis par des investisseurs américains, et en un transfert simultané de ces mêmes droits ("Subgrants") par les Trusts US à The Brussels Airport Company SA pour une période de 24 ans. Cette transaction QTE prévoit une option de rachat desdits droits avant la fin de cette période, à savoir le 2 janvier 2023 ("Early Buy Out Option" ou EBO).

Pour garantir les paiements dans le cadre du Subgrant et de l'EBO, The Brussels Airport Company SA a conclu des "Payment Undertaking Agreements" avec une Banque d'une part, et des "Securities Payment Undertaking Agreements" pour la création de Trusts d'autre part.

Conformément à l'avis de la Commission des Normes Comptables relatif aux transactions du type "In Substance Defeasance", il a été décidé d'enregistrer les obligations futures des paiements Subgrant et EBO dans le bilan. La méthode linéaire a été retenue, permettant de représenter les obligations en chiffres réels et de répartir la NPV (Net Present Value) sur une période allant jusqu'à l'EBO.

Les obligations consécutives au "In Substance Defeasance" et la dette à échéances échelonnées suite aux subgrants ne sont pas reprises au bilan, mais bien dans les comptes de droits et engagements (montants au 31 décembre 2006) :

0901 Option de rachat des droits d'exploitation: EUR 57.381.521,33
à 0911 Crédeurs suite à l'option de rachat: EUR 57.381.521,33

0701 Subgrant droits d'exploitation: EUR 191.718.578,49
à 071 Crédeurs suite au subgrant droits d'exploitation: EUR 191.718.578,49

0902 Cession de créance suite à PUA en faveur de US Trusts, crédeurs: EUR 165.868.811,60
à 0912 Sûreté pour compte propre: EUR 165.868.811,60

903 Cession de "zero-coupon bonds" suite à S-PUA en faveur de US Trusts, crédeurs: EUR 24.307.732,03
à 0913 Sûreté pour compte propre: EUR 24.307.732,03

VIII. Les instruments d'intérêt dérivés, conclus pour des considérations de hedging, sont imputés sur une base de pro rata. Conformément à l'Arrêté Royal du 8 mars 2005, on a fait calculer la valeur de marché de ces instruments financiers pour des buts explicatifs : la valeur de marché est de EUR 17.659.048,00.

IX. Sous la rubrique placements de trésorerie les obligations 'zero-coupon US-dollar', relatées au QTE-lease, sont enregistrées à valeur comptable de EUR 24.307.732,03. La valeur en euro de ces obligations a été fixée en appliquant le taux de change EUR/USD au 24/12/2002, correspondant à la date de clôture du contrat de location QTE. Conformément à l'Arrêté Royal du 8 mars 2005 nous avons calculé la valeur de marché de ces instruments financiers pour des buts explicatifs : la valeur de marché est de EUR 26.754.360,10 en date de 31/01/2007.

X. Conformément à l'Arrêté Royal du 22 décembre 2004 les obligations de pension de The Brussels Airport Company SA ont été reprises par l'Etat belge. Les actifs restants du fonds de pensions, pour un montant de EUR 12.247.938,14 seront utilisés - conformément à l'A.R. précité - pour le paiement des contributions patronales d'ONSS sur les salaires bruts des employés statutaires (12,48% sur salaires bruts).

A la fin de 2006 les actifs restants du Fonds de pensions BIAC étaient de EUR 9.638.232,49 (incluant les intérêts portés à l'actif pour un montant de EUR 418.299,10). Le droit attribué à The Brussels Airport Company SA pour utiliser ces actifs du Fonds de pensions afin de

compenser les futures obligations d'ONSS n'est pas encore imputé dans le bilan à ce moment.

Par l'utilisation de ce droit, le coût du personnel relatif au personnel statutaire, EUR 2.074.118,01, est inférieur au coût total dans le cas où The Brussels Airport Company SA serait obligée de payer elle-même les contributions patronales d'ONSS pour le personnel statutaire. A ce moment cette réduction du coût de personnel est présentée comme un montant net dans le compte de résultats. Pour l'exercice 2006 une présentation brute aurait eu l'effet suivant sur le compte de résultats :

#621 Contribution patronale d'ONSS Dt. EUR 2.074.118,01

@ #74 Produits d'exploitation divers Ct. EUR 2.074.118,01

XI. Pendant l'exercice 2006, le commissaire a facturé un montant de EUR 142.858,00 pour des services d'audit. En plus, le commissaire nous a facturé les montants suivants en tant que services exceptionnels:

- autres missions de contrôle: EUR 15.375
- autres services hors des missions révisorales: EUR 3.584
- conseils fiscaux: EUR 0

RAPPORT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION 29 MARS 2007

Contexte commercial

L'année 2006 a été très fructueuse pour notre société: notre aéroport a acquis une nouvelle identité et a été élu meilleur aéroport européen, nous avons atteint des records dans les chiffres du trafic et fourni des résultats financiers remarquables.

Le 19 octobre 2006, la nouvelle identité de notre aéroport, "Brussels Airport" a été lancée avec succès et très bien reçue par le public. Le fondement de notre nouvelle identité, "Welcome to Europe", met notre objectif au premier plan, ensemble avec toute la communauté aéroportuaire, de faire reconnaître internationalement Brussels Airport comme un aéroport européen, accueillant et efficace. Notre compagnie a aussi changé son nom, BIAC en "The Brussels Airport Company".

L'excellence dans l'infrastructure et les services que nous offrons à nos passagers a été internationalement reconnue en 2006 lorsque Brussels Airport a reçu le prix IATA/AETRA 2005 du meilleur aéroport européen, sur base du vote des passagers. Ceci a encore été confirmé début 2007 par l'enquête IATA/AETRA 2006 auprès des passagers: notre aéroport a été élu comme second meilleur aéroport européen et a reçu le "Airport People Award" qui récompense l'aéroport avec la meilleure culture en matière de prestations de services à la clientèle.

Au point de vue du trafic, 2006 a été une année record pour Brussels Airport avec les chiffres les plus hauts jamais atteints, aussi bien pour les passagers au départ (7,6 Mio) que pour les volumes de cargo (720 Ktonnes).

La croissance du trafic total des passagers a été de 3,3%, ce qui suit la tendance des années précédentes, mais reste néanmoins en dessous de la moyenne du groupe des aéroports européens de référence. Le trafic a été affecté négativement, surtout au cours du troisième trimestre, par la grippe aviaire en Turquie et les menaces terroristes à Londres et en Turquie. Le trafic vers la Turquie, une des principales destinations charter, a chuté de 15% et le trafic vers Londres, notre destination la plus importante, a diminué de 15,5% en septembre.

Le total des passagers a atteint 16,7 Mio et le total des mouvements a modestement augmenté de 0,6% à 254.772. Ceci reflète l'augmentation de la taille moyenne des avions et leurs meilleurs taux d'occupation. Le tonnage total du cargo a progressé de 2,4% à 719 561 tonnes.

Nos résultats financiers 2006 ont été aussi très bons, avec une croissance de 7% des revenus, à € 347 Mio et une augmentation de l'EBITDA de 12.8% à € 183 Mio. Cette excellente performance a été réalisée grâce au contrôle des charges d'exploitation, à l'efficacité opérationnelle et à la croissance des revenus.

En 2006, deux autres événements doivent être mentionnés: l'incendie du hangar 40 et le "Security Pass Through".

Le 4 mai 2006, le hangar 40, un de nos principaux bâtiments pour l'entretien des avions, loué à Sabena Technics (SNT), fut détruit par un incendie. Certains travailleurs de SNT furent blessés et les quatre avions stationnés dans le hangar, réduits en cendres. Le dommage causé au bâtiment a été couvert par notre assurance dégâts matériels et nous sommes arrivés à un accord final sur le montant de l'indemnité début 2007 (€ 22 Mio dont € 5 Mio sont subordonnés à un réinvestissement).

En décembre 2006, Brussels Airport est arrivé à un accord avec le Régulateur sur la recharge complète des coûts et des investissements liés aux mesures de sécurité supplémentaires imposées par les autorités belges, suivant l'audit de la Commission Européenne 2005. Conformément à la licence opérationnelle accordée à "The Brussels Airport Company", ces dépenses seront facturées aux compagnies aériennes au travers d'une augmentation du tarif de sécurité à partir du 1^{er} avril 2007. Cette augmentation de tarif couvre également les coûts de sécurité additionnels et les investissements effectués pendant la période septembre 2005 – mars 2007.

Résultats financiers

Les comptes de gestion consolidés de "The Brussels Airport Company" sont commentés ci-dessous. Les comptes statutaires consolidés sont les mêmes que les comptes de gestion, sauf pour les opérations suivantes:

- Dans les comptes de gestion, la transaction QTE, achevée à la fin de 2002, a été prise en considération pour son impact net dans le résultat, dans un souci de transparence. Les chiffres des années précédentes sont adaptés de la même manière.
- Les corrections pour 2006 (2005) sont: autres revenus d'exploitation, +€10,5 Mio (€10,5 Mio), autres charges d'exploitation, +€11,8 Mio (€11,7 Mio), produits financiers, +€1,3 Mio (€1,2 Mio).
- Activation des frais de personnel: autres charges d'exploitation vs. autres revenus (€1,3 Mio).

Les revenus aéronautiques ont augmenté de 11,2% par rapport à 2005 à € 231,2 Mio. Cet accroissement s'explique par l'augmentation du trafic, l'indexation du tarif annuel au 1^{er} avril 2006, et la recharge des coûts de sécurité.

Les revenus commerciaux se sont élevés à € 115,9 Mio, une diminution de 0,7% par rapport à 2005. Les résultats de 2005 incluait un revenu non récurrent provenant de la récupération de frais de décontamination du sol. Si on exclut ce revenu non récurrent, la performance sous-jacente est positive et s'explique par les éléments suivants :

- Une bonne performance dans les revenus des parkings, grâce aux nouveaux tarifs des parkings publics et au nouveau parking pour le personnel, Korenberg, qui a été ouvert au début de 2006.
- L'augmentation des revenus "retail" qui sont positivement influencés par la redevance relative à la prolongation du contrat BSS, à partir de 2006.

Les charges d'exploitation se sont élevées à € 164,0 Mio, 1% de plus qu'en 2005. Cette augmentation marginale, en dépit d'une hausse significative des coûts de sécurité (€ 7 Mio), est le résultat d'un bon contrôle des coûts, de renégociations de contrats et de l'efficacité opérationnelle.

Grâce aux revenus plus élevés et à des charges d'exploitation sous contrôle, l'EBITDA pour 2006 a augmenté de 12,8% par rapport à 2005 pour atteindre € 183,1 Mio.

Les charges financières se sont élevées à € 39,8 Mio, contre € 32,0 Mio en 2005. Cet accroissement reflète le niveau d'endettement plus élevé résultant des distributions de capital en 2006 (€ 246 Mio). Les dettes auprès des institutions de crédit ont augmenté en 2006 de € 805,6 Mio à € 930,0 Mio. Cette augmentation provient de l'utilisation de la tranche 3 - Facility A de notre ligne de crédit.

Le résultat exceptionnel (€ 12,3 Mio) comprend essentiellement l'indemnité de l'assurance pour le hangar 40.

Le résultat avant impôts était de € 93,1 Mio (€ 69,3 Mio en 2005) et le résultat net après impôts de € 53,3 Mio (€ 37,2 Mio).

Ci-après le compte de résultat consolidé :

	2006 € Mio	2005 € Mio
Revenus aéronautiques	231,2	207,8
Revenus commerciaux	115,9	116,8
Revenus totaux	347,1	324,6
Dépenses d'exploitation	-164,0	-162,4
EBITDA	183,1	162,2
EBIT	120,7	99,6
Résultat financier	-39,8	-32,0
Résultat exceptionnel	12,3	1,8
Résultat avant impôts	93,2	69,3
Impôts	-39,9	-32,2
Résultat net après impôts	53,3	37,2

En 2006 nous avons investi pour € 28 Mio, soit € 5 Mio de plus qu'en 2005; ceci est principalement dû aux investissements dans la sécurité (à récupérer par le mécanisme de recharge). Les investissements restent relativement bas grâce à la haute qualité de nos actifs et aux investissements en capacité faits au cours des années précédentes.

Autres déclarations

En 2006, l'inventaire des risques a été poursuivi afin d'identifier les domaines de risque majeurs pour la société. Cet inventaire est régulièrement mis à jour. Les principaux domaines de risques identifiés concernent le terrorisme, l'environnement et la sécurité.

Le Conseil d'Administration confirme qu'aucun évènement majeur ne s'est produit après la date de clôture, ni pendant l'année 2006, qui soit de nature à affecter matériellement le développement futur de l'entreprise.

Durant l'année 2006, aucune activité n'a été exercée dans la recherche et le développement, aucune mutation dans le capital n'a eu lieu, qui nécessite d'être rapportée en conformité avec l'article 608 du Code des sociétés.

Ni la compagnie, ni une filiale, ni une personne agissant en son nom et pour compte de la compagnie ou de l'une de ses filiales, n'a acquis d'actions, de fonds de participation ou de certificats d'actions de la compagnie.

La compagnie n'a pas de succursale.

Pour minimiser le risque sur taux d'intérêt sur la dette actuelle de € 930 Mio, la société a trois contrats de couverture pour un total de € 723 Mio. Le Conseil d'administration confirme que, outre ces contrats, aucun autre instrument financier n'est utilisé qui soit suffisamment important pour l'évaluation du bilan, de la position financière ou du résultat de la société.

Des mesures adéquates ont été prises pour contrôler les risques de prix, de crédit, de liquidité et de flux financiers, et lorsque cela s'est avéré nécessaire, des provisions ont été comptabilisées.

Les règles d'évaluation comptable de l'entreprise n'ont pas été modifiées dans le courant de l'année 2006.

Le Conseil d'administration propose, en conformité avec les dispositions légales et les statuts de la société, de décharger les administrateurs et les auditeurs de leur mandat de contrôle pour l'exercice 2006.

Conflit d'intérêts

Le Conseil d'administration attire l'attention sur le conflit d'intérêts suivant.

Extrait du procès verbal du Conseil d'administration du 24 octobre 2006.

CITATION

Désignation d'un conseiller financier pour le refinancement

Sur base des motifs contenus dans les slides dont les membres ont reçu copie et qui sont commentés par A. Feist, le Conseil décide:

- que le processus de refinancement peut démarrer.
- de nommer Macquarie Bank Limited (MBL) comme conseiller et donner délégation de pouvoir au CEO de signer les mandats proposés;

Cette décision est prise après que les administrateurs qui représentent MABSA aient communiqué qu'en application de l'article 523 §1 du code des sociétés ils ont un possible intérêt direct ou indirect de nature patrimoniale qui est incompatible avec cette décision pour ce qui concerne l'engagement de MBL en vertu de leur statut en tant qu'employés de MBL.

MBL est bien placé pour conseiller The Brussels Airport Company :

- MBL a une très bonne connaissance de The Brussels Airport Company;
- a une vaste expertise des marchés financiers sur le plan de l'industrie et de l'infrastructure aéroportuaire et est co-conseiller financier de Ferrovial concernant leur €10bn + acquisition de BAA;
- elle ne procure pas, à l'encontre d'autres banques, de financement de dettes ce qui évite les conflits d'intérêts possibles.

L'indemnité MBL s'élève à 0.45% du montant des facilités existantes, 0.75% du montant des facilités complémentaires (sur les facilités existantes de €1.1bn cette indemnité s'élèverait à environ € 5.1m).

L'indemnité qui a été convenue pour le refinancement initial était substantiellement plus haute, à 0.85% du montant total des facilités. MAP a, en tant qu'actionnaire le plus important de MAPSA, avec MBL négocié pour être sûr que le niveau de l'indemnité soit compétitif. MBL confirme que l'indemnité est comparable aux indemnités qui ont été payées pour les transactions similaires dans lesquelles ils ont été impliqués. Sur base de ce qui précède il est improbable qu'une adjudication procurerait de meilleures conditions et chaque offre en dessous du prix du marché refléterait probablement un scope réduit et/ou des motifs douteux.

A la question de O. Vanderijst à savoir quelles garanties l'Etat a en tant qu'actionnaire concernant l'impartialité de MBL, S. Geere répond que MBL peut défendre les intérêts des deux actionnaires, vu la grande muraille qui existe entre MBL et Macquarie Airports.

- b) donner délégation au CEO pour désigner les conseillers complémentaires (comptabilité, juridique, etc.) et les agences credit rating si nécessaire.

FIN DE CITATION

Paielement de dividende


Le Conseil d'administration a décidé de soumettre les comptes annuels de 2006 à l'approbation lors de l'Assemblée Générale des actionnaires ordinaires, et propose que celle-ci approuve la distribution d'un dividende de € 21,8 Mio en juin 2007 par "The Brussels Airport Company" comme suit:

(Comptes statutaires non consolidés)

	Distribution	Déjà payé	À payer
Profit net après impôts 2006	59 916 184	46 000 000	13 916 184
Réserve disponible	7 900 000	0	7 900 000
Distribution de réserve approuvée précédemment (*)			
- Réserve légale	6 862 813	6 862 813	0
- Réserve disponible	14 996 853	14 996 853	0
Total 2006	89 675 850	67 859 666	21 816 184

(*) approuvée par l'assemblée des actionnaires en mai et décembre 2006.

Pour le Conseil d'administration,


 Luc Van den Bossche
 Président

0233 1373 22

PricewaterhouseCoopers
Reviseurs d'Entreprises
PricewaterhouseCoopers
Bedrijfsrevisoren
Wilsonplein 5 G
B-9000 Gent
Telephone +32 (0)9 268 82 11
Facsimile +32 (0)9 268 82 99
www.pwc.com

**RAPPORT DU COMMISSAIRE A L'ASSEMBLEE GENERALE DES
ACTIONNAIRES DE LA SOCIETE THE BRUSSELS AIRPORT COMPANY NV
SUR LES COMPTES ANNUELS POUR L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE
2006**

Conformément aux dispositions légales et statutaires, nous vous faisons rapport dans le cadre de notre mandat de commissaire. Ce rapport inclut notre opinion sur les comptes annuels ainsi que les mentions et informations complémentaires requises.

Attestation sans réserve des comptes annuels

Nous avons procédé au contrôle des comptes annuels de The Brussels Airport Company NV pour l'exercice clos le 31 décembre 2006, établis conformément au référentiel comptable applicable en Belgique, dont le total du bilan s'élève à EUR (000) 1.923.330 et dont le compte de résultats se solde par un bénéfice de l'exercice de EUR (000) 59.647.

L'établissement des comptes annuels relève de la responsabilité du conseil d'administration. Cette responsabilité comprend : la conception, la mise en place et le suivi d'un contrôle interne relatif à l'établissement et la présentation sincère de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs ; le choix et l'application de règles d'évaluation appropriées, ainsi que la détermination d'estimations comptables raisonnables au regard des circonstances.

Notre responsabilité est d'exprimer une opinion sur ces comptes sur la base de notre contrôle. Nous avons effectué notre contrôle conformément aux dispositions légales et selon les normes de révision applicables en Belgique, telles qu'édictées par l'Institut des Reviseurs d'Entreprises. Ces normes de révision requièrent que notre contrôle soit organisé et exécuté de manière à obtenir une assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives.

Conformément aux normes de révision précitées, nous avons mis en œuvre des procédures de contrôle en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournis dans les comptes annuels. Le choix de ces procédures relève de notre jugement, de même que l'évaluation du risque que les comptes annuels contiennent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. Dans le cadre de cette évaluation de risque, nous avons tenu compte du contrôle interne en vigueur dans la société visant à l'établissement et à la présentation sincère des comptes annuels afin de définir les procédures de contrôle appropriées dans les circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de la société. Nous avons également évalué le bien-fondé des règles d'évaluation et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la société, ainsi que la présentation des comptes annuels dans leur ensemble. Enfin, nous avons obtenu du conseil d'administration et des préposés de la société les explications et informations requises pour notre contrôle. Nous estimons que les éléments probants recueillis fournissent une base raisonnable à l'expression de notre opinion.

A notre avis, les comptes annuels clos le 31 décembre 2006 donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière et des résultats de la société, conformément au référentiel comptable applicable en Belgique.

Mentions et informations complémentaires

L'établissement et le contenu du rapport de gestion, ainsi que le respect par la société du Code des sociétés et des statuts, relèvent de la responsabilité du conseil d'administration.

Notre responsabilité est d'inclure dans notre rapport les mentions et informations complémentaires suivantes qui ne sont pas de nature à modifier la portée de l'attestation des comptes annuels:

- Le rapport de gestion traite des informations requises par la loi et concorde avec les comptes annuels. Toutefois, nous ne sommes pas en mesure de nous prononcer sur la description des principaux risques et incertitudes auxquels la société est confrontée, ainsi que de sa situation, de son évolution prévisible ou de l'influence notable de certains faits sur son développement futur. Nous pouvons néanmoins confirmer que les renseignements fournis ne présentent pas d'incohérences manifestes avec les informations dont nous avons connaissance dans le cadre de notre mandat.
- Sans préjudice d'aspects formels d'importance mineure, la comptabilité est tenue conformément aux dispositions légales et réglementaires applicables en Belgique.

- Nous n'avons pas à vous signaler d'opération conclue ou de décision prise en violation des statuts ou du Code des sociétés. L'affectation des résultats proposée à l'assemblée générale est conforme aux dispositions légales et statutaires.
- Au cours de l'exercice, deux acomptes sur dividende ont été distribués à propos duquel nous avons établi les rapports joints en annexe, conformément aux exigences légales.
- Dans son rapport de gestion, le conseil d'administration, conformément à l'article 523 du Code des Sociétés, souligne la conclusion d'un contrat entre votre société et la société Macquarie Bank Limited dans laquelle certains employés, représentants de Macquarie Airports (Brussels) SA, sont également les administrateurs de votre société.

Les conséquences patrimoniales:

Le contrat concerne la désignation de Macquarie Bank Limited comme conseiller financier dans le cadre du refinancement de "The Brussels Airport Company". Les services prestés par Macquarie Bank Limited dans le cadre du contrat précité, seront rémunérés par 0,45% du montant des facilités financières existantes, qui s'élèvent pour le moment à EUR (000) 1.135.000, et par 0,75% du montant des facilités financières supplémentaires.

Décision:

Le conseil d'administration a approuvé la désignation de Macquarie Bank Limited.

Gand, le 10 avril 2007

Le commissaire
PricewaterhouseCoopers Reviseurs d'Entreprises
Représenté par



Eddy Dams
Réviseur d'entreprises

PricewaterhouseCoopers
 Reviseurs d'Entreprises
 PricewaterhouseCoopers
 Bedrijfsrevisoren
 Wilsonplein 5 G
 B-9000 Gent
 Telephone +32 (0)9 268 82 11
 Facsimile +32 (0)9 268 82 99
 www.pwc.com

**RAPPORT DU COMMISSAIRE AU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE LA
 SOCIETE BRUSSELS INTERNATIONAL AIRPORT COMPANY NV,
 CONCERNANT LA DISTRIBUTION D'UN ACOMPTE SUR DIVIDENDE**

Conformément à l'article 618 du Code des Sociétés, nous avons procédé à l'examen de la situation active et passive de votre société au 31 juillet 2006, en annexe de ce rapport, sur la base de laquelle vous projetez, de décréter un acompte sur dividendes de EUR 20.000.000.

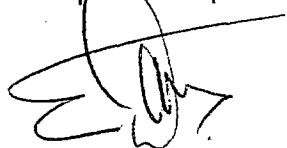
Nous avons procédé à un examen limité de la situation active et passive au 31 juillet 2006. Nos travaux ont principalement consisté en une analyse, une comparaison et une discussion de l'information financière et ont été exécutés conformément à la recommandation de révision de l'Institut des Reviseurs d'Entreprises relative à la mise en œuvre d'un examen limité d'une situation intermédiaire.

Nos travaux de contrôle n'ont pas mis en évidence des éléments susceptibles d'avoir une incidence significative sur la situation active et passive au 31 juillet 2006.

Enfin, il apparaît, sur la base de cette situation, que la distribution envisagée n'a pas pour effet de réduire l'actif net, défini conforme à l'article 617 du Code des Sociétés, à un montant inférieur à celui du capital libéré augmenté des réserves que la loi ou les statuts de la société ne permettent pas de distribuer.

4 septembre 2006

PricewaterhouseCoopers Reviseurs d'Entreprises SCCRL
 Commissaire
 représenté par



Eddy Dams
 Reviseur d'Entreprises

Annexe: Situation active et passive au 31 juillet 2006

BIAC NV - 31/07/06 - SITUATION ACTIVE ET PASSIVE

N°		0233.137.322		C 2.	
		Codes	Exercice	Exercice précédent	
1. BILAN APRES REPARTITION					
ACTIF					
ACTIFS IMMOBILISES					
	20/28		1.600.623.932,45	1.623.928.054,21	
I. Frais d'établissement (annexe I)	20				
II. Immobilisations incorporelles (ann. II)	21		2.395.494,24	234.778,89	
III. Immobilisations corporelles (ann. III)	22/27		1.522.763.483,78	1.547.002.408,06	
A. Terrains et constructions	22		1.142.961.883,23	1.177.046.411,32	
B. Installations, machines et outillage	23		324.388.941,40	319.640.951,63	
C. Mobilier et matériel roulant	24		9.480.808,68	8.733.862,29	
D. Location-financement et droits similaires	25		1.875.383,45		
E. Autres immobilisations corporelles	26		55.003,05	50.114,39	
F. Immobilisations en cours et acomptes versés	27		44.001.463,97	41.531.068,43	
IV. Immobilisations financières (ann. IV et V)	28		75.464.954,43	76.690.867,26	
A. Entreprises liées	280/1		74.502.531,40	75.728.434,23	
1. Participations	280		74.502.531,40	75.728.434,23	
2. Créances	281				
B. Autres entreprises avec lesquelles il existe un lien de participation	282/3				
1. Participations	282				
2. Créances	283				
C. Autres immobilisations financières	284/8		962.423,03	962.433,03	
1. Actions et parts	284		955.082,89	955.082,89	
2. Créances et cautionnements en numéraire	285/8		7.340,14	7.350,14	
	29/58		424.844.400,10	372.222.212,12	
ACTIFS CIRCULANTS					
V. Créances à plus d'un an	29				
A. Créances commerciales	290				
B. Autres créances	291				
VI. Stocks et commandes en cours d'exécution	3				
A. Stocks	30/36				
1. Approvisionnements	30/31				
2. En-cours de fabrication	32				
3. Produits finis	33				
4. Marchandises	34				
5. Immeubles destinés à la vente	35				
6. Acomptes versés	36				
B. Commandes en cours d'exécution	37				
VII. Créances à un an au plus	40/41		230.293.753,69	218.126.333,73	
A. Créances commerciales	40		55.799.113,53	41.757.170,49	
B. Autres créances	41		174.494.640,16	176.369.163,24	
VIII. Placements de trésorerie (ann. V et VI)	50/53		173.904.339,47	142.043.173,52	
A. Actions propres	50				
B. Autres placements	51/53		173.904.339,47	142.043.173,52	
IX. Valeurs disponibles	54/58		8.270.690,43	982.906,83	
X. Comptes de régularisation (ann. VII)	490/1		12.375.616,51	11.069.798,04	
TOTAL DEL'ACTIF	20/58		2.025.468.332,55	1.996.150.266,33	

BIAC NV - 31/07/06 - SITUATION ACTIVE ET PASSIVE

N°		0233.137.322		C 3.	
		Codes	Exercice	Exercice précédent	
PASSIF					
CAPITAUX PROPRES					
		10/15	648.392.528,32	700.980.830,24	
I.	Capital (ann. VIII)	10	<u>20.000.000,00</u>	<u>88.628.133,49</u>	
	A. Capital souscrit	100	20.000.000,00	88.628.133,49	
	B. Capital non appelé	(-) 101	()	()	
II.	Primes d'émission	11	—	—	
III.	Plus-values de réévaluation	12	<u>583.746.541,00</u>	<u>583.746.541,00</u>	
IV.	Réserves	13	<u>21.743.342,40</u>	<u>28.606.155,75</u>	
	A. Réserve légale	130	2.000.000,00	8.862.813,35	
	B. Réserves indisponibles	131	—	—	
	1. Pour actions propres	1310	—	—	
	2. Autres	1311	—	—	
	C. Réserves immunisées	132	4.746.490,45	4.746.490,45	
	D. Réserves disponibles	133	14.996.851,95	14.996.851,95	
V.	Bénéfice reporté	140	<u>22.902.644,92</u>	—	
	Perte reportée	(-) 141	()	()	
VI.	Subsides en capital	15	—	—	
PROVISIONS ET IMPOTS DIFFERES					
		16	28.625.682,23	28.347.697,36	
VII.	A. Provisions pour risques et charges	160/5	<u>26.181.609,97</u>	<u>25.903.625,10</u>	
	1. Pensions et obligations similaires	160	2.144.445,16	1.790.299,54	
	2. Charges fiscales	161	—	—	
	3. Grosses réparations et gros entretien	162	737.472,20	817.712,95	
	4. Autres risques et charges (ann. IX)	163/5	23.299.692,61	23.295.612,61	
	B. Impôts différés	168	<u>2.444.072,26</u>	<u>2.444.072,26</u>	
DETTES					
		17/49	1.348.450.122,00	1.266.821.738,73	
VIII.	Dettes à plus d'un an (ann. X)	17	<u>1.001.726.721,15</u>	<u>876.417.232,74</u>	
	A. Dettes financières	170/4	917.857.403,96	793.099.999,98	
	1. Emprunts subordonnés	170	—	—	
	2. Emprunts obligataires non subordonnés	171	—	—	
	3. Dettes de location-financement et assimilées	172	357.403,96	—	
	4. Etablissements de crédit	173	917.500.000,00	793.099.999,98	
	5. Autres emprunts	174	—	—	
	B. Dettes commerciales	175	—	—	
	1. Fournisseurs	1750	—	—	
	2. Effets à payer	1751	—	—	
	C. Acomptes reçus sur commandes	176	26.398.518,52	27.280.000,00	
	D. Autres dettes	178/9	57.470.798,67	56.037.232,76	
IX.	Dettes à un an au plus (ann. X)	42/48	<u>153.088.940,39</u>	<u>197.338.936,44</u>	
	A. Dettes à plus d'un an échéant dans l'année	42	535.647,38	—	
	B. Dettes financières	43	—	—	
	1. Etablissements de crédit	430/8	—	—	
	2. Autres emprunts	439	—	—	
	C. Dettes commerciales	44	28.111.360,97	27.868.628,50	
	1. Fournisseurs	440/4	28.111.360,97	27.868.628,50	
	2. Effets à payer	441	—	—	
	D. Acomptes reçus sur commandes	46	8.974.364,79	10.836.663,24	
	E. Dettes fiscales, salariales et sociales	45	21.327.219,93	28.535.806,75	
	1. Impôts	450/3	11.498.730,53	21.096.926,37	
	2. Rémunérations et charges sociales	454/9	9.828.489,40	7.438.880,38	
	F. Autres dettes	47/48	94.140.347,32	130.097.837,95	
X.	Comptes de régularisation (ann. XI)	492/3	<u>193.634.460,46</u>	<u>193.065.569,55</u>	
TOTAL DU PASSIF		10/49	2.025.468.332,55	1.996.150.266,33	

0233 137322

PRICEWATERHOUSECOOPERS 

PricewaterhouseCoopers
Reviseurs d'Entreprises
PricewaterhouseCoopers
Bedrijfsrevisoren
Wilsonplein 5 G
B-9000 Gent
Telephone +32 (0)9 268 82 11
Facsimile +32 (0)9 268 82 99
www.pwc.com

**RAPPORT DU COMMISSAIRE AU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE LA
SOCIETE THE BRUSSELS AIRPORT COMPANY NV, CONCERNANT LA
DISTRIBUTION D'UN ACOMPTE SUR DIVIDENDE**

Conformément à l'article 618 du Code des Sociétés, nous avons procédé à l'examen de la situation active et passive de votre société au 31 octobre 2006, en annexe de ce rapport, sur la base de laquelle vous projetez, de décréter un acompte sur dividendes de EUR 26.000.000.

Nous avons procédé à un examen limité de la situation active et passive au 31 octobre 2006. Nos travaux ont principalement consisté en une analyse, une comparaison et une discussion de l'information financière et ont été exécutés conformément à la recommandation de révision de l'Institut des Reviseurs d'Entreprises relative à la mise en œuvre d'un examen limité d'une situation intermédiaire.

Nos travaux de contrôle n'ont pas mis en évidence des éléments susceptibles d'avoir une incidence significative sur la situation active et passive au 31 octobre 2006.

Enfin, il apparaît, sur la base de cette situation, que la distribution envisagée n'a pas pour effet de réduire l'actif net, défini conforme à l'article 617 du Code des Sociétés, à un montant inférieur à celui du capital libéré augmenté des réserves que la loi ou les statuts de la société ne permettent pas de distribuer.

le 30 novembre 2006

PricewaterhouseCoopers Reviseurs d'Entreprises SCCRL
Commissaire
représenté par



Eddy Dams
Reviseur d'Entreprises

Annexe: Situation active et passive au 31 octobre 2006

N°	0233.137.322	THE BRUSSELS AIRPORT COMPANY NV - ACTIF/PASSIF PER 31/10/06	C 2.	
		Codes	Exercice	Exercice précédent
1. BILAN APRES REPARTITION				
ACTIF				
ACTIFS IMMOBILISES				
		20/28	1.593.152.095	1.623.928.054
I. Frais d'établissement (annexe I)		20		
II. Immobilisations incorporelles (ann. II)		21	2.706.784	234.779
III. Immobilisations corporelles (ann. III)		22/27	1.514.980.357	1.547.002.408
A. Terrains et constructions		22	1.129.468.655	1.177.046.411
B. Installations, machines et outillage		23	325.867.714	319.640.952
C. Mobilier et matériel roulant		24	9.616.545	8.733.862
D. Location-financement et droits similaires		25	1.875.384	
E. Autres immobilisations corporelles		26	55.003	50.114
F. Immobilisations en cours et acomptes versés		27	48.097.056	41.531.069
IV. Immobilisations financières (ann. IV et V)		28	75.464.954	76.690.867
A. Entreprises liées		280/1	74.502.531	75.728.434
1. Participations		280	74.502.531	75.728.434
2. Créances		281		
B. Autres entreprises avec lesquelles il existe un lien de participation		282/3		
1. Participations		282		
2. Créances		283		
C. Autres immobilisations financières		284/8	962.423	962.433
1. Actions et parts		284	955.083	955.083
2. Créances et cautionnements en numéraire		285/8	7.340	7.350
		29/58	366.141.510	372.222.212
ACTIFS CIRCULANTS				
V. Créances à plus d'un an		29		
A. Créances commerciales		290		
B. Autres créances		291		
VI. Stocks et commandes en cours d'exécution		3		
A. Stocks		30/36		
1. Approvisionnements		30/31		
2. En-cours de fabrication		32		
3. Produits finis		33		
4. Marchandises		34		
5. Immeubles destinés à la vente		35		
6. Acomptes versés		36		
B. Commandes en cours d'exécution		37		
VII. Créances à un an au plus		40/41	234.660.639	218.126.334
A. Créances commerciales		40	52.699.228	41.757.171
B. Autres créances		41	181.961.411	176.369.163
VIII. Placements de trésorerie (ann. V et VI)		50/53	118.068.379	142.043.173
A. Actions propres		50		
B. Autres placements		51/53	118.068.379	142.043.173
IX. Valeurs disponibles		54/58	2.183.300	982.907
X. Comptes de régularisation (ann. VII)		490/1	11.229.192	11.069.798
		20/58	1.959.293.605	1.996.150.266
TOTAL DE L'ACTIF				

N°	0233.137.322	THE BRUSSELS AIRPORT COMPANY NV - ACTIF/PASSIF PER 31/10/06	C 3.	
PASSIF		Codes	Exercice	Exercice précédent
CAPITAUX PROPRES		10/15	654.492.109	700.980.830
I.	Capital (ann. VIII)	10	20.000.000	88.628.133
A.	Capital souscrit	100	20.000.000	88.628.133
B.	Capital non appelé	(-) 101	()	()
II.	Primes d'émission	11		
III.	Plus-values de réévaluation	12	583.746.541	583.746.541
IV.	Réserves	13	21.743.343	28.606.156
A.	Réserve légale	130	2.000.000	8.862.813
B.	Réserves indisponibles	131		
1.	Pour actions propres	1310		
2.	Autres	1311		
C.	Réserves immunisées	132	4.746.491	4.746.491
D.	Réserves disponibles	133	14.996.852	14.996.852
V.	Bénéfice reporté	140	29.002.225	
	Perte reportée	(-) 141	()	()
VI.	Subsides en capital	15		
PROVISIONS ET IMPOTS DIFFERES		16	28.417.421	28.347.697
VII.	A. Provisions pour risques et charges	160/5	25.973.349	25.903.625
1.	Pensions et obligations similaires	160	2.326.762	1.790.299
2.	Charges fiscales	161		
3.	Grosses réparations et gros entretien	162	650.365	817.713
4.	Autres risques et charges (ann. IX)	163/5	22.996.222	23.295.613
B.	Impôts différés	168	2.444.072	2.444.072
DETTES		17/49	1.276.384.075	1.266.821.739
VIII.	Dettes à plus d'un an (ann. X)	17	989.725.790	876.417.233
A.	Dettes financières	170/4	917.500.000	793.100.000
1.	Emprunts subordonnés	170		
2.	Emprunts obligataires non subordonnés	171		
3.	Dettes de location-financement et assimilées	172		
4.	Etablissements de crédit	173	917.500.000	793.100.000
5.	Autres emprunts	174		
B.	Dettes commerciales	175		
1.	Fournisseurs	1750		
2.	Effets à payer	1751		
C.	Acomptes reçus sur commandes	176	23.552.593	27.280.000
D.	Autres dettes	178/9	48.673.197	56.037.233
IX.	Dettes à un an au plus (ann. X)	42/48	90.902.257	197.338.936
A.	Dettes à plus d'un an échéant dans l'année	42	671.972	
B.	Dettes financières	43		
1.	Etablissements de crédit	430/8		
2.	Autres emprunts	439		
C.	Dettes commerciales	44	26.484.597	27.868.628
1.	Fournisseurs	440/4	26.484.597	27.868.628
2.	Effets à payer	441		
D.	Acomptes reçus sur commandes	46	6.515.287	10.836.663
E.	Dettes fiscales, salariales et sociales	45	30.247.135	28.535.807
1.	Impôts	450/3	18.218.771	21.096.926
2.	Rémunérations et charges sociales	454/9	12.028.364	7.438.881
F.	Autres dettes	47/48	26.983.266	130.097.838
X.	Comptes de régularisation (ann. XI)	492/3	195.756.028	193.065.570
TOTAL DU PASSIF		10/49	1.959.293.605	1.996.150.266